

**Résolution du Conseil fédéral de la FQPPU transmise au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Clément Gignac, et à la présidente du Conseil du trésor, Mme Monique Gagnon-Tremblay**

**OBJET : FUSION DES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE ET DE CRÉATION**

ATTENDU l'annonce du gouvernement québécois, lors du dernier discours du budget, de regrouper le Fonds de la recherche en santé du Québec, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture au sein d'un même organisme;

ATTENDU l'intention du gouvernement d'adopter « [...] une loi omnibus permettant, selon le cas, l'intégration, le regroupement ou l'abolition des organismes et des fonds mentionnés précédemment » d'ici la fin de l'année 2010-2011;

ATTENDU la pluralité des cultures disciplinaires relativement au financement de la recherche et de la création;

ATTENDU l'enjeu d'un changement possible de priorités dans le financement de la recherche et de la création ;

**LA FQPPU DEMANDE**

au gouvernement québécois de **maintenir l'autonomie respective du Fonds de la recherche en santé du Québec, du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture** afin que ces organismes puissent assumer leur mission en matière de financement de la recherche.